

COMMUNE d'ECARDENVILLE LA CAMPAGNE

ARRETE

Portant réglementation de la circulation au chemin des Petites Forrières – Hameau de Fumechon – pour des travaux d'adduction électrique ENEDIS sur accotement et traversée de route.

Le Maire d'Ecardenville la Campagne,

VU la loi modifiée f 82-2T3 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 41 1.18 et R 41 1.25 à R 41 1.28,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande formulée par Madame RENAUD Laure représentant la SARL GLJ – TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la circulation en agglomération au chemin des Petites Forrières – Hameau de Fumechon,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation au Chemin des Petites Forrières – Hameau de Fumechon - sera restreinte pour une durée de 25 jours à partir du 29/04/2024 pour des travaux d'adduction électrique ENEDIS sur accotement et traversée de route

La circulation sera alternée manuellement dans le sens des points de repères (PR) décroissants.

ARTICLE 2 : Pendant cette période, une signalisation réglementaire sera mise en place à l'approche du chantier par la SARL GJL.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans la commune d'Ecardenville la campagne. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 4 : Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brionne,
- Madame Laure RENAUD, représentant la SARL GJL à DARDILLY,
- Au service voirie et transport scolaire de l'INTERCOM Bernay Terres de Normandie

Fait à Ecardenville la Campagne le 17 avril 2024.

Didier LECOQ, maire

